

Livre 2010 : Table ronde 7

Situation des auteurs de l'écrit : état des lieux et perspectives

Jeudi 21 décembre 2006, 14h00 -18h00, Salle Colette, 7^e étage
Ministère de la culture et de la communication
182, rue Saint-Honoré, Paris 1^{er}

1. Qu'est-ce qu'un auteur ?

- Les fondements du droit d'auteur
- La place de l'auteur dans la société

2. Quelle est la situation des auteurs aujourd'hui ?

2.1. Les auteurs affiliés à l'Agessa (Association pour la GEstion de la Sécurité Sociale des Auteurs)

- Quelles sont les conditions d'affiliation à l'Agessa ?
- Quels droits cette affiliation ouvre-t-elle ?
- Quelle est la proportion d'auteurs affiliés et comment évolue ce chiffre ?
- Quels sont les revenus de ces auteurs et comment évoluent-ils ?
- Quelle est la spécificité de l'auteur de l'écrit par rapport aux autres catégories d'artistes auteurs également affiliés ?

2.2. Les auteurs non affiliés à l'Agessa

- Quelle est leur situation ? Quels sont leurs profils d'activités ?
- Quels sont leurs droits ?

3. Quelle rémunération pour les auteurs ?

3.1. Les rémunérations liées à l'exploitation des œuvres

- Rappel juridique
- État des relations contractuelles entre les auteurs et les éditeurs (versement des droits, niveau des droits, reddition des comptes, étendue de la cession des droits...)

3.2. Les activités « para-littéraires »

- Quelle est la nature des activités para-littéraires (ateliers d'écriture, rencontres avec le public, lectures...)
- Quels modes de rémunération pour les activités « para-littéraires » ?

- Parmi les activités « para-littéraires », quelles activités peuvent-elles être considérées comme ouvrant droit à rémunération sous forme de droits d'auteur ?
- Quelles seraient les incidences sur la retraite et la fiscalité d'un élargissement de la rémunération en droits d'auteurs ?
- quel équilibre entre la création et l'exploitation de l'œuvre et les activités « para-littéraires » ?

3.3. L'auteur face aux évolutions du droit d'auteur dans le contexte numérique

- Vers un nouveau contrat d'édition pour l'exploitation numérique des œuvres ?
- Quelles rémunérations des auteurs pour l'exploitation numérique des œuvres (exceptions au droit d'auteur, rémunérations forfaitaires, modèles de rémunérations déconnectées de l'exploitation des œuvres...) ?
- Impact de l'allongement de la disponibilité commerciale des œuvres.

Livre 2010 : Table ronde 7

Situation des auteurs de l'écrit : état des lieux et perspectives

Jeudi 21 décembre 2006, 14h00 -18h00, Salle Colette, 7^e étage

Ministère de la culture et de la communication

182, rue Saint-Honoré, Paris 1^{er}

Président : Pierre Sirinelli, professeur à l'université Paris-1 (Panthéon-Sorbonne), directeur du DESS de droit du numérique et des nouvelles techniques, président de l'AFPIDA (association pour la protection internationale du droit d'auteur)

Rapporteur : Sophie Barluet, directeur du projet « Livre 2010 »

Intervenants

- **Alain Absire**, auteur, président par intérim de la Société des gens de lettres
- **Alain Bellet**, écrivain, président de la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse
- **Vianney de la Boulaye**, directeur juridique chez Larousse, président de la commission Juridique (Propriété littéraire et artistique) du Syndicat national de l'édition, président du Centre français d'exploitation du droit de copie
- **Françoise Cartano**, traductrice, directrice du Collège international des traducteurs littéraires (CTIL), présidente de la Sofia (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit)
- **Michel Chaillou**, auteur
- **Thierry Dumas**, directeur de l'Agessa (Association pour la GEstion de la Sécurité Sociale des Auteurs)
- **Anne-Marie Garat**, auteur
- **Sylvie Gouttebaron**, auteur, directrice de la Maison des écrivains
- **Nathalie Heinich**, sociologue, directeur de recherche au CNRS
- **Bénédicte Malaurent**, assistante sociale de la Société des gens de lettres
- **Emmanuel de Rengervé**, délégué général du Snac (Syndicat national des auteurs et des compositeurs)
- **Isabelle Sivan**, directrice juridique, Éditions du Seuil
- **Agnès Tricoire**, avocat au barreau de Paris
- **Olivier Weber**, journaliste, président de la commission de l'écrit, Scam (Société civile des auteurs multimedia)